

# FICHE DE PROCÉDURE

## INDEMNITÉ « ECLAIR »

**OBJET :**

Traitement de la part modulable de l'indemnité ECLAIR au profit des personnels enseignants du second degré, aux personnels d'éducation, de documentation et chefs de travaux éligibles.

**DESTINATAIRES :**

EPLE relevant du programme ECLAIR.

**Phase n° 1 (niveau rectorat) :*****Etape n° 1 :***

La DOS1 du rectorat adresse aux établissements concernés une notification d'enveloppe globale.

***Etape n° 2 :***

La DOS1 du rectorat met à disposition le budget correspondant dans l'application ASIE.

**Phase n° 2 (niveau EPLE):**

Chaque EPLE concerné effectue dans ASIE la saisie de l'indemnité, selon les modalités suivantes **et après service fait**, par conséquent après s'être assuré de l'exercice des missions ouvrant droit à son attribution conformément aux informations communiquées dans la circulaire académique de référence.

***Etape n° 1 :***

- Indiquer les nom et prénom de la personne concernée.
- Cocher « Dans l'académie ».
- Cliquer sur « Rechercher ».
- Sélectionner dans le panneau suivant l'intéressé en cliquant sur son nom.
- Cliquer sur « Ajouter ».

***Etape n° 2 :***

- Sélectionner l'enveloppe :
  - o **0141 ECLAIR** pour les **enseignants, documentalistes** ou **Chefs de travaux**
  - o **0230 ECLAIR** pour les **personnels d'éducation (CPE)**
- Remplir les champs de dates de service correspondant à la période d'exercice des missions ouvrant droit à l'indemnité.
- Cliquer sur « Continuer ».

**NB :** par défaut, seul le budget 0141 est alimenté. Il convient d'adresser un courriel à la DOS 1 demandant le transfert sur le budget 0230 pour les CPE.

**Etape n° 3 :**

- Sélectionner dans le menu déroulant le code de l'indemnité : 1672
- Cliquer sur « Continuer ».

**Etape n° 4 :**

- Préciser le code motif (cf. tableau ci-dessous).
- Saisir le montant de l'indemnité.
- Cliquer sur « Ajouter ».

Fonction exercée	Unité de gestion	Code indemnité	Code motif	Taux
Préfet des études	EC 1 EC = 1 €	1672	6700	-
Référent des usages pédagogiques numériques	EC 1 EC = 1 €	1672	6800	-
Tutorat des élèves	EC 1 EC = 1 €	1672	6900	-
Référent culture	EC 1 EC = 1 €	1672	7000	-
Activités, responsabilités et missions particulières	EC 1 EC = 1 €	1672	7200	-



En cas de difficulté technique d'utilisation de l'application ASIE, veuillez contacter la DOS1 au : 01 30 83 41 71 ou 01 30 83 41 73.

Pour toute autre problématique ou demande d'information, merci de bien vouloir adresser un courriel détaillé à l'adresse générique [ce.dos-cne@ac.versailles.fr](mailto:ce.dos-cne@ac.versailles.fr).